

DEMARCHE A SUIVRE QUAND UN ACCIDENT SURVIENT SUR LE LIEU DE STAGE

1- Contacter la Maison Familiale de Beauregard au 03.23.97.27.30 pour nous communiquer le lieu de l'accident, l'heure, les circonstances

2- La MFR de Beauregard fera la déclaration d'Accident de Travail à partir des informations communiquées par le jeune, la famille ou le maître de stage

3- La MFR remet la feuille d'Accident de Travail à la famille

4- La feuille d'Accident de Travail est à remettre à chaque prestataire de santé (hôpital, médecin, pharmacie, radiologue...) Aucune avance de frais n'est à effectuer. **Ne jamais présenter votre carte vitale** car vous êtes assuré par la MFR dans le cadre de votre formation en Alternance par la MSA de Picardie

5- demander un certificat médical initial qui sera à envoyer sans délai à la MFR. La MFR se chargera de faire le lien avec la MSA

6- A la guérison, il faut prendre RDV chez le médecin pour faire un certificat médical final et la feuille d'Accident de Travail seront à remettre rapidement à la MFR.

4^{ème} / 3^{ème} EA

CAP : Palefrenier – Soigneur ; CAP : Maréchal-Ferrant

BAC Pro CGEH

Tél : 03.23.97.27.30

Mail : mfr.Clairfontaine@mfr.asso.fr - www.mfr-beauregard.fr

Maison Familiale Rurale De BEAUREGARD

02260 Clairfontaine

Centre de Formation aux Métiers du Cheval



4^{ème} / 3^{ème} EA

CAP : Palefrenier – Soigneur ; CAP : Maréchal-Ferrant

BAC Pro CGEH

Tél : 03.23.97.27.30

Mail : mfr.Clairfontaine@mfr.asso.fr - www.mfr-beauregard.fr

RÉUSSIR
autrement



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE



Région
Hauts-de-France